Image not found or type unknown

Renseignement sur les droit des locataires

Par **manceaux92**, le **12/01/2010** à **18:46**

Bonjour,alors voila ça fais 1ans que j ai une inondation bénigne qui viens du dessus de chez moi ,que je continue a payer mon loyer normalement,que le locataire et le propriétaire du dessus ne font riens ,de mn cotée mn proprio a assigner l autre propriétaire ,ma question est quelles sont mes droits ,et trouver vous normal que je continue a payer mn loyer a pleins tarif.

Par **Marion2**, le **12/01/2010** à **18:59**

Bonjour,

Vous evez continuer à régler votre loyer.

Votre propriétaire n'est en rien responsable de ce dégât des eaux. De plus, il a assigné le propriétaire de l'étage supérieur.
Il assume donc très bien son rôle de bailleur.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés